BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n $^\circ$ 53 du 24 novembre 2016

PARTIE PERMANENTE Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte 2

INSTRUCTION N° 80114/DEF/GEND/DPMGN/SDC/BRCE

portant abrogation du texte.

Du 29 septembre 2016

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale ; sous-direction des compétences ; bureau du recrutement, des concours et des examens.

INSTRUCTION N° 80114/DEF/GEND/DPMGN/SDC/BRCE portant abrogation du texte.

Du 29 septembre 2016

NOR D E F G 1 6 5 1 8 8 8 J

Texte abrogé:

Instruction n° 12700/DEF/GEND/RH/RF/CE du 18 mai 2007 (BOC N° 18 du 30 juillet 2007, texte 43 ; BOEM 531.2.4) modifiée.

Référence de publication : BOC n° 53 du 24 novembre 2016, texte 2.

L'instruction n° 12700/DEF/GEND/RH/RF/CE du 18 mai 2007 modifiée, relative aux modalités d'organisation et de déroulement des concours et examens organisés dans la gendarmerie nationale est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le colonel, sous-directeur des compétence,

Jean-Marc ISOARDI.